

Relations Extérieures - Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Paiement des frais de séjour de la Compagnie de théâtre et danse MINIMI de Kuopio

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la manifestation «Parlez-moi d'Europe» qui se déroulera à Besançon du 3 au 9 mai 1999, la Ville de Besançon a invité la Compagnie de Théâtre et Danse MINIMI de Kuopio à séjourner à Besançon du 4 au 9 mai.

La troupe MINIMI, composée de 5 danseurs, présentera un spectacle de danse contemporaine au Théâtre de l'Espace, le 6 mai à 20 h 30, ainsi que des représentations d'un spectacle de rue du 7 au 9 mai.

Il sera attribué à chaque artiste une somme forfaitaire de 1 200 F, soit un total de 6 000 F en numéraire, sans justificatif, afin de couvrir leurs frais de repas, et ce, en vertu des termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle qui sera signé entre la Ville de Besançon, organisateur des spectacles, et la Compagnie Minimi, producteur des spectacles.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette procédure. En cas d'accord, cette somme de 6 000 F sera payée aux artistes par le biais de la régie d'avances «Relations Internationales» du service Relations Extérieures et imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.04.6042.99401.00400.

«M. BONNET : Besançon a toujours affirmé son choix européen. Envisagez-vous dans cet esprit de développer des relations voire des jumelages à long terme avec une ville de chaque pays de l'Union Européenne, puisqu'à l'heure actuelle ce n'est pas le cas, en particulier avec certains pays qui ont des liens historiques avec notre région comme l'Espagne ou le Bénélux ?

M. LE MAIRE : Je ne souhaite pas multiplier les jumelages mais plutôt renforcer les jumelages coopération que nous avons avec le Sud. Mais ce serait peut-être une idée à creuser. Est-ce que du côté de la Commission on y a pensé ?

M. BARETJE : Si l'on arrive déjà à conforter nos onze jumelages, non seulement ceux avec le Sud, mais aussi avec l'Est, je crois que ça sera déjà pas mal. Ceci étant dit, si l'occasion se présente et si les choses peuvent se faire, pourquoi pas un jumelage au moins avec un pays de langue espagnole qui est la deuxième langue parlée dans le monde. Mais nous n'avons pas eu jusqu'à présent d'accroche aussi aisée que cela et nous en restons là pour le moment».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.